

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.611.029.1 DU 30 SEPTEMBRE 1991

Balance à équilibre automatique TESTUT modèle J500 à indication du poids et du prix

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE ET DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDIQUANT LE PRIX.

FABRICANT

Société TESTUT, 855, rue de l'Horlogerie, 62401 Béthune Cedex.

OBJET

La présente décision complète la décision n° 88.1.25.629.2.3 du 3 novembre 1988 (1) relative aux balances poids-prix TESTUT modèles J400 et J500, la décision n° 90.1.33.629.9.3 du 7 décembre 1990 (2) relative aux balances poids-prix TESTUT modèles J4..., J5... et J6... et la décision n° 91.00.611.002.1 du 20 février 1991 (3) relative aux balances poids-prix TESTUT modèles J400 et J500.

CARACTERISTIQUES

La balance TESTUT modèle J500 faisant l'objet de la présente décision diffère du modèle approuvé par les décisions précitées par sa carrosserie.

Les autres caractéristiques fixées par les décisions susdites restent inchangées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Les indications de la portée maximale, de la portée minimale, de l'échelon de vérification doivent figurer à proximité des résultats de pesage.

(1) *Revue de Métrologie*, novembre 1988, page 1104.
(2) *Revue de Métrologie*, décembre 1990, page 1614.
(3) *Revue de Métrologie*, février 1991, page 169.

Les indications suivantes sont également portées sur la plaque d'identification :

- la marque de la société TESTUT : T62 ;
- la référence du modèle, et le numéro de série de l'instrument ;
- les caractéristiques métrologiques, et la classe de précision.

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro et la date figurant dans le titre de celle-ci.

VALIDITE

La présente décision a une durée de validité limitée au 3 novembre 1998.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Nord-Pas-de-Calais et chez le fabricant.

REMARQUE

La balance poids-prix TESTUT modèle J500 objet de la présente décision peut être commercialisée sous les marques TESTUT, MATHIEU ou sous d'autres marques.

ANNEXES

Plan de scellements n° 5560-1.
Photographie n° 5560-2.

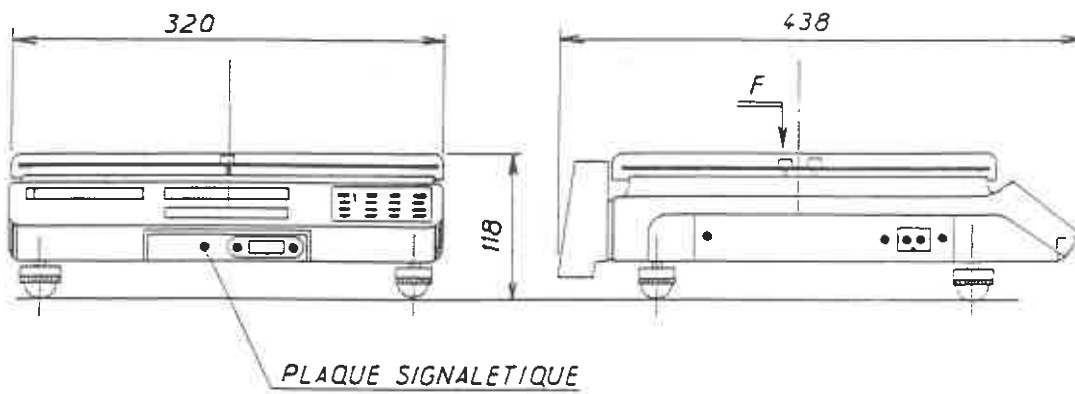
POUR LE MINISTRE EMPÊCHE :

LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,

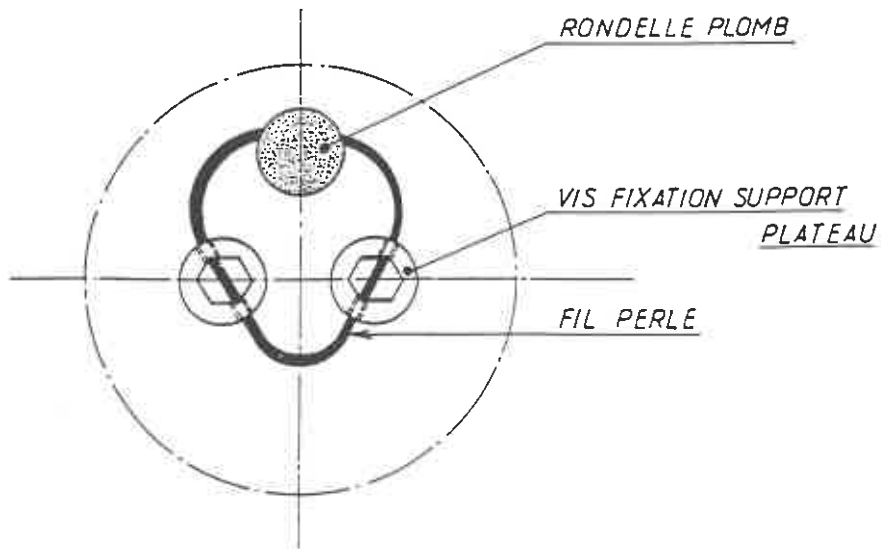
M. GERENTE

■ N° 5560-1
BALANCE POIDS-PRIX TESTUT J500

Scellement - Disposition plaque signalétique



DETAIL SUIVANT F





■ N° 5560-2
BALANCE POIDS-PRIX TESTUT J500

